

GLIDER PILOT SCHOLARSHIP

HEIGHT AND WEIGHT FORM

- References: A. CATO 51-01 Annex C Air CSTC Program
 B. A-CR-CCP-242/PT-005 Air Cadet Gliding Program (Chapter 3, Section 1)
 C. Application Form DND 2226

1. As indicated at references A and B, an Air cadet glider imposes certain physical limitations in regard to weight and size of the pilot. A person’s size must be such that one can sit, comfortably positioned, with good visibility in all directions as well as being able to reach the controls for full movement. These limitations are attributed to the Schweizer 2-33 weight and balance requirements and cockpit size restrictions. The physical limitations are:

Limitations	Minimum	Maximum
Height	152.4 cm	190.5 cm
Weight	40.82 kg	90.72 kg

2. I understand that if I am selected for the Glider Pilot Scholarship, I am required to meet the limitations listed above by 1 June of the year of the course. If I have not met the limitations at that time, I will be deleted from the selected list. If, for whatever reason, when I arrive at the Regional Gliding School, I fail to meet the limitations listed above, I will be returned to unit (RTU).

3. My height and weight (in cadet PT gear, no shoes/boots, socks only) at the date indicated hereunder are:

Height: _____cm Weight: _____kg _____
 Date

 Cadet’s Name (Print) Squadron

 Cadet’s Signature Date

 Cadet’s Parent/Guardian’s Signature Date

 Cadet’s Squadron CO’s Signature Date

NOTE: Attach a copy of this Annex to the Application Form DND 2226

BOURSE DE PILOTE DE PLANEUR

FORMULAIRE POUR LA TAILLE ET LE POIDS

- Références: A. OAIC 51-01 annexe C Programme des CIEC Air
 B. A-CR-CCP-242/PT-006 – Manuel du programme de vol à voile des cadets de l’Air (chapitre 3, section 1)
 C. Formulaire de mise en candidature DND 2226

1. Comme il est précisé aux références A et B, le planeur destiné aux cadets de l’Air impose certaines limites physiques quant à la taille, le poids et la physionomie du pilote. Ainsi, la physionomie de la personne doit être telle qu’elle puisse s’asseoir, positionnée confortablement, avoir une bonne visibilité dans toutes les directions, être en mesure d’atteindre les commandes et de les manier librement. Ces restrictions sont liées aux exigences de poids et d’équilibre ainsi qu’à la taille du poste de pilotage du *Schweizer 2-33*. Les limites physiques pour la taille et le poids sont:

Restrictions	Minimum	Maximum
Taille	152,4 cm	190,5 cm
Poids	40,82 kg	90,72 kg

2. Je comprends que si je suis sélectionné pour la Bourse de pilote de planeur, je devrai rencontrer les restrictions ci-dessus d’ici le 1^{er} juin de l’année du cours. Si je ne respecte pas ces restrictions à ce moment, je serai rayé de la liste de sélection. Si, pour une raison quelconque, je ne rencontre pas les restrictions ci-dessus à mon arrivée à l’École de vol à voile régionale, je devrai être retourné à mon unité (RAU).

3. Ma taille et mon poids (en vêtements d’éducation physique des cadets, pas de souliers/bottes, bas seulement) à la date indiquée ci-dessous sont:

Taille: _____ cm Poids: _____ kg _____
Date

Nom du cadet (lettres moulées) Numéro d’escadron

Signature du cadet Date

Signature du parent/tuteur du cadet Date

Signature du cmdt d’escadron du cadet Date

NOTA: Joindre une copie de cette annexe au formulaire de mise en candidature DND 2226